



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2019-018

PUBLIÉ LE 7 MARS 2019

# Sommaire

## DDFIP

64-2019-03-07-002 - Arrêté donnant subdélégation de signature en matière d'affaires domaniales - Service Domaine. (1 page)

Page 3

DDFIP

64-2019-03-07-002

Arrêté donnant subdélégation de signature en matière  
d'affaires domaniales - Service Domaine.

*Arrêté donnant subdélégation de signature en matière d'affaires domaniales - Service Domaine.*

**Arrêté donnant subdélégation de  
signature en matière d'affaires  
domaniales  
Service Domaine**

**Le préfet de département des Pyrénées Atlantiques**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Vu l'arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques n° 64-2019-18-02-034 en date du 18 février 2019 accordant délégation de signature à Mme Marie-José GUICHANDUT, Directrice départementale des finances publiques des Pyrénées Atlantiques.**

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature qui est conférée à **Mme Marie-José GUICHANDUT**, Directrice départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, par l'article 2 de l'arrêté du 18 février 2019 accordant délégation de signature à **Mme Marie-José GUICHANDUT** sera exercée par **M. Philippe POULAIN**, Directeur chargé du Pôle Gestion Publique, ou par **Marie-Françoise EVEN**, Chef de la Division Domaine,

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par **Mme Dominique LOUSTALOT**, Administratrice des Finances Publiques Adjointe.

**Art. 3.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 64-2018-01-02-022 du 2 janvier 2018.

**Art. 4.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques.

Fait à PAU, le 07 mars 2019

Pour le Préfet,

L'administratrice générale des finances publiques,  
Directrice départementale des finances publiques

Marie-José GUICHANDUT